



# SÉCURITÉ et REGLEMENT DE LA RANDONNÉE PEDESTRE.

## LA THORMONTBOU



1. **LA THORMONTBOU** est une randonnée organisée par l'association *Vélo Passion*. Aucun classement ne sera établi.
2. **LA THORMONTBOU** n'est pas une compétition mais une randonnée pédestre se déroulant sur le territoire de THORAISE et ses environs. Certaines portions du circuit sont non carrossables et en zones de partage avec les vététistes. Sur les portions ouvertes à la circulation, chaque participant est tenu de respecter le Code de la Route. L'organisation décline toute responsabilité en cas de non-respect de cette consigne.
3. L'inscription est personnelle. Tout inscrit rétrocédant son engagement à une autre personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière. L'organisation décline toute responsabilité face à ce type de situation.
4. En cas de force majeure, d'évènements climatiques, d'épidémies, de catastrophes naturelles ou de toutes autres circonstances mettant en danger la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler la randonnée. Il ne sera procédé à aucun remboursement en cas d'interruption ou d'annulation décidée par l'organisation.
5. L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol, détérioration de matériels ou d'équipements individuels des participants.
6. Toute personne mineure doit être accompagnée d'un adulte tout le long du parcours.
7. Les heures de fermeture des parcours seront définies par l'organisation qui dégage toute responsabilité après la fermeture des parcours.
8. Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile. Chaque participant devra être couvert par son assurance personnelle.
9. Le participant s'engage à respecter les sites traversés et à rester sur les circuits balisés par l'organisation.
10. Chaque participant est supposé connaître les risques inhérents à la pratique de la randonnée pédestre. Son équipement doit être adapté à la météo du jour. Chaque participant doit marcher dans le cadre d'une gestion rationnelle de ses possibilités et sa forme physique.
11. Un bracelet numéroté est remis au départ à chaque participant.
12. Le participant s'engage à ne pas quitter le parcours, sauf en cas d'abandon, qu'il devra alors signaler aux organisateurs en appelant le n° de téléphone de secours de la randonnée : **03.81.56.63.09**. En l'absence d'information, les organisateurs se considèrent déchargés de toutes responsabilités vis-à-vis du participant.
13. Le poste de secours de la course peut-être contacté à chaque instant au N° **03.81.56.63.09**. Celui-ci sera inscrit sur le bracelet numéroté remis au départ de la randonnée.

**LE NON-RESPECT DE CE REGLEMENT ENTRAÎNE L'EXCLUSION DE LA RANDONNÉE.**